

POLITIQUE FINANCE DURABLE

APICIL AM - 2024

Les modifications sont surlignées en bleu

Echelle de confidentialité	Niveau de dommage lié à la divulgation de l'information	Règles de diffusion
Public	Inexistant	Information pouvant être diffusée sans restriction et sans liste de diffusion.

VERSION	EMETTEUR	DATE DE REDACTION	VALIDATION RCCI	APPROBATION CA	PRINCIPALES MODIFICATIONS
2021 - V0	DIRECTION	05/03/2021	-	-	Définition de la politique et de sa mise en œuvre
2022 - V1	DIRECTION	14/04/2022	29/04/2022	19/05/2022	Mise à jour avec les engagements climat et les risques de durabilité
2023 - V2	EQUIPE ISR	24/03/2023	24/03/2023	03/04/2023	Mise à jour de la politique avec les risques de biodiversité
2024 - V3	DIRECTEUR DES GESTIONS ET DE LA DISTRIBUTION	05/09/2024	05/09/2024	19/09/2024	Actualisation 2024 Extraction d'éléments de nature « rapport d'activité »

**LE SENS
DE LA
RESPONSABILITE**

La Groupe APICIL a le sens de la responsabilité sociale.
C'est inscrit dans nos gènes. Ça se lit dans notre histoire.



SOMMAIRE

1.	NOTRE ADN	4
2.	POURQUOI L'ISR	5
3.	OBJECTIFS	6
4.	COUVERTURE DES ACTIFS GERES PAR L'APPROCHE ISR	6
5.	LA METHODOLOGIE DE NOTATION	7
6.	DEMARCHE ISR	10
6.1	COMMENT LA GESTION INTEGRE UN DISPOSITIF ISR DANS LA PRISE DE DECISION ?	10
6.2	RISQUE DE DURABILITE ET MESURE D'IMPACT DES INVESTISSEMENTS	13
6.3	POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	16
7.	CERTIFICATION - ADHESION AUX PRI.....	16
8.	ECOSYSTEMES : GOUVERNANCE, PARTENAIRES, FORMATION ...	17
9.	REPORTING CLIENTS	17
10.	GLOSSAIRE	19
11.	PROCESSUS DE REVUE /APPROBATION ET RESPECT DE LA POLITIQUE	20
11.1	MISE A JOUR DE LA POLITIQUE	20
11.2	CONTROLE DU RESPECT DE LA POLITIQUE.....	20

**ANNEXE 1 – CLASSIFICATION DES OPC DANS CHAQUE GAMME
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

1. NOTRE ADN

« Par une **relation proche et attentionnée, soutenir toutes les vies, toute la vie** »

Dans l'ADN du groupe APICIL depuis plus de 80 ans et au cœur de notre système de gouvernance, la **démarche de responsabilité sociétale vise à créer de la valeur tout en nous adaptant aux mutations de notre société** et en respectant nos valeurs qui sont l'Excellence, le Partage et l'Engagement. Notre mission est de protéger et servir nos parties prenantes. Ainsi, fin 2018, le groupe APICIL a obtenu la note de 54/100 délivrée par une agence de notation sociale et environnementale, note reflétant les fondements historiques du groupe, la pertinence du modèle de gouvernance et confirmant le déploiement de la politique RSE dont le crédo est de lutter contre les vulnérabilités.

Des actions comme notre politique RH, notre engagement pour lutter contre les vulnérabilités, nos investissements sur le terrain de l'innovation sociale ou encore notre volonté de changer le regard sur le handicap nous permettent d'être reconnu comme une **entreprise engagée et responsable durablement**.

Le tableau suivant présente les indicateurs clés relatifs à la performance extra-financière du Groupe APICIL en 2019, en lien avec nos 4 axes majeurs. La totalité des indicateurs et leur performance sont présentées à la fin de cette déclaration.

Les indicateurs clés de performance RSE du Groupe APICIL

Thématique	Risques	Indicateurs de suivi
Combattre la vulnérabilité	Manque d'accessibilité à l'assurance	Part des aides individuelles de l'action sociale
	Augmentation des fragilités sociales	Part des dépenses utilisées pour les axes prioritaires
Prendre en compte les évolutions sociales environnementales	Impacts environnementaux et sociaux liés aux investissements	Intensité carbone des portefeuilles
	Impacts environnementaux directs	Moyenne des émissions de CO ₂ de la flotte auto Nombre moyen de ramettes achetées par employé
Protéger les données et combattre la fraude	Fraude, blanchiment d'argent et corruption	Taux de formation des nouveaux entrants à la LCBFT
	Perte, vol et mauvaise utilisation de données à caractère personnel	Taux de formation des collaborateurs à la protection des données
Répondre aux exigences citoyennes	Inadéquation des compétences avec l'évolution des métiers	Taux de collaborateurs formés sur l'année
		Taux de rotation du personnel (<i>turnover</i>)
	Baisse de l'attractivité et hausse de la volatilité client	Indicateur de recommandation client (<i>Net Promoter Score</i>)
	Dégradation du climat social	Taux d'absentéisme Score égalité homme-femme

Source : APICIL, rapport de performance extra-financière 2019

A la suite du résultat de cette étude, deux axes principaux d'amélioration ont été définis en 2019 : **développer l'investissement socialement responsable et réduire notre impact environnemental**.

Ainsi, l'investissement socialement responsable promu par APICIL AM s'inscrit dans le cadre de la politique RSE du groupe.

APICIL AM est le fruit de la réunion des équipes de gestion financière d'APICIL, de Gresham et de la société de gestion Roche-Brune précurseur en termes d'intégration ESG.

La démarche ISR mise en œuvre par APICIL AM se veut pragmatique. Nos engagements au travers de cette politique sont :

1. Une approche de gestion globale, financière et extra-financière :
La recherche de performance financière se fait en tenant compte des aspects ESG et du suivi des controverses sur les émetteurs
2. Des critères mesurables
3. Une adaptation de la politique aux produits et services d'investissement
La politique décrite ci-après s'applique aux OPC gérés par APICIL AM. En ce qui concerne les autres services d'investissement proposés par APICIL AM, nous en faisons la promotion. Cependant s'agissant de relations contractuelles avec les clients, la politique appliquée peut être plus ou moins contraignante.
4. Une Gouvernance traçable
La gouvernance est organisée autour de 2 comités ISR par an dont l'objectif est de définir les axes stratégiques de la politique et de la démarche Extra-Financière d'APICIL AM.
5. L'engagement à promouvoir l'ISR
Au-delà du soutien aux initiatives de place (PRI, AFG notamment), la promotion de l'ISR est d'abord réalisée en interne par une formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs. Les gérants, en particulier, reçoivent une formation plus détaillée car ils sont les premiers promoteurs de l'ISR dans le choix des investissements.

2. POURQUOI L'ISR

Partant du principe qu'une vision responsable de la création de valeur pour l'Entreprise et ses parties prenantes est plus à même de générer une performance pérenne, nous intégrons au cœur de notre processus d'investissement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (**ESG**) rigoureux. Nous sommes en effet convaincus que la prise en compte d'éléments extra-financiers permet une meilleure appréciation du couple rendement/risque des émetteurs.

En tant qu'investisseurs socialement responsables, nous considérons que notre obligation fiduciaire inclut la prise en compte explicite de ces critères pour assurer une performance durable.

En complément de l'approche ESG, nous développons également une approche dite *d'impact* lors de certains investissements. Ces derniers sont alors sélectionnés en fonction des objectifs et des résultats positifs des projets qu'ils financent. A titre d'exemples, certains investissements seront spécifiquement sélectionnés en raison de leur impact favorable sur l'environnement, la biodiversité, l'éducation, ...

Qu'entend-on par ESG ?

E : Désigne les problématiques liées à la qualité et au bon fonctionnement de l'environnement et des écosystèmes naturels, telles que : le recul de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre (GES), le changement climatique, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air et de l'eau...

S : Désigne les problématiques liées aux droits, au bien-être et aux intérêts des individus et des populations, telles que : les droits de l'homme, les conditions de travail, le travail des enfants,

l'esclavage, la santé et la sécurité des salariés, la liberté d'association et la liberté d'expression, l'accès aux soins médicaux...

G : Désigne les problématiques liées à la gestion des entreprises telles que : la composition du conseil d'administration, sa taille, sa diversité, ses compétences et son indépendance, la rémunération des dirigeants, les droits des actionnaires, le dialogue avec les parties prenantes, la transparence de l'information, l'éthique professionnelle, la corruption active et passive, le contrôle interne et la gestion des risques.

3. OBJECTIFS

Notre objectif est d'intégrer une analyse ESG par le risque à notre analyse fondamentale. Pour souligner cet engagement, APICIL AM a signé en 2021 la charte des PRI dans la continuité de Roche-Brune, adhérent depuis 2009.

Par cette adhésion, nous nous engageons à :

- **Éviter** d'investir dans des entreprises en contradiction avec nos valeurs par leur activité (armes non conventionnelles, secteurs du tabac, charbon, pornographie) ou par leurs pratiques (positionnement au regard des principes édictées par les Nations Unies ou dans le cadre d'une actualité révélant des failles de gestion (controverses))
- **Analyser et intégrer les données extra financières** au même titre que les indicateurs financiers dans notre approche d'investissement
- **Nous engager** auprès des émetteurs
- **Mesurer les impacts et communiquer** auprès de nos clients

APICIL AM entend déployer progressivement une stratégie ISR sur ses gammes d'OPC.

4. COUVERTURE DES ACTIFS GERES PAR L'APPROCHE ISR

APICIL AM gère d'une part des actifs pour le compte du groupe APICIL dans le cadre de mandats et fonds dédiés et d'autre part des OPC ouverts commercialisés en interne (UC notamment) et en externe.

Le degré de prise en compte des critères ESG est renforcé sur la gamme labélisée, ainsi que sur les OPC ayant une référence explicite à l'ISR dans leur dénomination.

Le tableau ci-dessous synthétise le degré d'intégration au 31/12/2022 des principes ISR par type de gestion :

	Exclusion	Intégration	Reporting ESG	Ventilation des encours	Ventilation des encours avec intégration ISR
MANDATS (INSTITUTIONNEL GROUPE)		Déployé		75%	75%
Fonds dédiés		Déployé		7%	7%
Gestion actions sectorielles (active)		Non déployé		2%	
Gestion actions sectorielles (passive)		Non déployé		1%	
OPC Actions géographiques		Déployé pour les OPC ISR		4%	3%
OPC FIA DSK		Non déployé		0%	
OPC Gestion Obligataire		Déployé pour les OPC ISR		4%	4%
OPC Gestion diversifiée		Déployé pour les OPC ISR		4%	0,01%
OPC Trésor Dynamique		Non déployé		0%	
OPC Gestion action ACTIVE		Déployé pour les OPC ISR		2,0%	2%

5. LA METHODOLOGIE DE NOTATION

La politique ISR d'APICIL AM consiste notamment à vouloir atténuer les risques ESG et à identifier les opportunités d'investissement pour un développement durable.

APICIL AM s'appuie sur les données **MSCI ESG**. En effet, MSCI ESG produit des analyses basées sur une évaluation des risques et opportunités portés par l'entreprise dans ses dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

La notation cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts non anticipés qui pourraient apparaître à moyen /long terme pour une entreprise liée à des enjeux ESG non maîtrisés
- Quels enjeux ESG représentent des opportunités futures ?

Et plus spécifiquement :

- Quels sont les risques/opportunités clés ?
- Quelle est le degré d'exposition aux risques ESG ? comment le risque est géré ? Comment l'entreprise se situe par rapport à ses pairs (secteurs) ?

La méthodologie de notation repose sur l'identification des enjeux clés type pour chaque dimension E, S, G d'une entreprise. Au départ une trentaine d'enjeux sont identifiés (tableau ci-dessous)

Piliers	Thèmes	Enjeux
Environnement	Changement climatique	Emissions carbone de l'entreprise (scope 1, scope 2 et scope 3)
		Empreinte carbone des produits
		Vulnérabilité liée au changement climatique
		Financement des activités ayant un impact environnemental
	Ressources naturelles	Biodiversité et utilisation des sols
		Extraction des matières naturelles
		Pression et gestion de l'eau
	Pollution et déchets	Déchets électroniques (production et gestion)
		Emballages et déchets liés
		Emissions toxiques et traitement des déchets
	Opportunités environnementales	Opportunités dans les technologies vertes
		Opportunités dans les constructions vertes
		Opportunités dans les énergies renouvelables
Social	Capital humain	Santé et sécurité au travail
		Développement du capital humain (attirer, retenir et développer les talents)
		Gestion de la main d'œuvre
		Chaîne d'approvisionnement (respect des normes sur les conditions de travail)
	Fiabilité des produits	Sécurité chimique
		Protection des consommateurs (qualité des produits, prix équitable...)
		Risque démographique et santé
		Protection et sécurité des données
		Investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Relation avec les communautés locales
		Approvisionnement controversé
	Opportunité dans le domaine social	Accès aux moyens de communication
		Accès aux services financiers
		Accès aux soins
		Opportunité dans le domaine de l'alimentation et de la santé
	Gouvernance	Gouvernance de l'entreprise
Politique de rémunération		
Actionnariat		
Présentation des comptes		

Source : MSCI ESG, Octobre 2022

Ces enjeux clés diffèrent d'un secteur et d'une entreprise à l'autre (le traitement des déchets sera ainsi prépondérant sur une entreprise du secteur de la chimie, le financement de la transition énergétique le sera pour le secteur financier). In fine, une dizaine de thématique sont retenues et pondérées pour évaluer les risques et expositions.

Les étapes de la notation peuvent se résumer ainsi

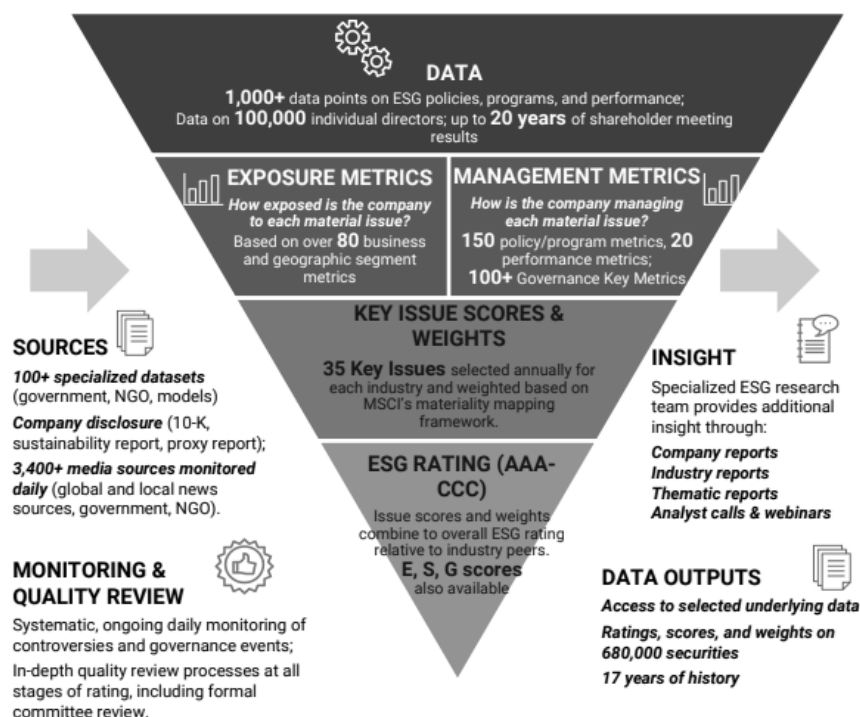
1. Mesure des expositions aux risques E/S/G
2. Mesure de la couverture de ces risques par l'entreprise sur chaque pilier
3. Evaluation des opportunités du secteur et de la saisie de ces opportunités par l'entreprise
4. Existence de pratiques contestables ? (Actualités liées à des controverses : litiges, ...)

Un cas de controverse est défini comme une situation en cours dans laquelle les opérations et/ou les produits d'une entreprise auraient un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance (ex : violations des réglementations applicables, de normes internationales, litiges, pratiques anti concurrentielles...)

La résultante de ces étapes donne une notation sur une échelle de 1 (mauvais) à 10 (excellent) transposé enfin en lettre.

Letter Rating	Leader/Laggard	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	Leader	8.571* - 10.0
AA	Leader	7.143 - 8.571
A	Average	5.714 - 7.143
BBB	Average	4.286 - 5.714
BB	Average	2.857 - 4.286
B	Laggard	1.429 - 2.857
CCC	Laggard	0.0 - 1.429

Source : MSCI ESG, Avril 2022



Source : MSCI Avril, 2022

6. DEMARCHE ISR

6.1 Comment la gestion intègre un dispositif ISR dans la prise de décision ?

Les évènements environnementaux, sociaux et de gouvernance qui pourraient avoir une incidence négative sur la valorisation d'une entreprise sont pris en considération par l'utilisation de l'évaluation ESG (rôle de filtre dans les approches Best In Class/ Best In Universe) et par l'analyse des controverses.

6.1.1 Les exclusions

Apicil AM adopte une démarche d'exclusion de certaines sociétés de ses portefeuilles selon des caractéristiques normatives, sectorielles et de performance extra-financières. Cette approche qui est l'un des piliers de la démarche ISR de la société de gestion se déploie aujourd'hui sur l'ensemble des fonds ISR de la gamme. Aujourd'hui nos critères d'exclusion s'articulent comme suit :

Exclusions normatives :

- Des Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo (s'applique à toutes les sociétés de gestion)
- Des Sociétés non conformes au Global Compact

Exclusions sectorielles des sociétés ayant des activités liées :

- Aux armes controversées (pas de seuil minimal)
- Aux divertissements pour adultes (> 25% du Chiffre d'Affaires)
- Aux jeux d'argent (> 25% du Chiffre d'Affaires) *
- Au tabac (> 25% du Chiffre d'Affaires) *

- Aux énergies non conventionnelles : Huile de schiste, Gaz de schiste, Sables bitumineux (> 10% du Chiffre d’Affaires) ¹
- Au charbon thermique :
 - Extraction et production d’électricité (> 10% du Chiffre d’Affaires)
 - Entreprises ayant une capacité de production d’électricité à partir du charbon thermique supérieure à 10 GW
 - Entreprises ayant une production annuelle de charbon thermique supérieure à 20 Mt
 - Pas de nouveaux investissements dans les entreprises qui développement de nouveaux projets à charbon (mines, infrastructures, centrales)

Controverses : les sociétés présentant des controverses les plus graves sont exclues du périmètre d’investissement

Le seuil d’exclusion sectorielle liée au charbon est de 10% du chiffre d’affaires issue de l’extraction/vente du charbon thermique (y compris le lignite, le bitume, l’antracite et le charbon vapeur).

Du plus, Apicil AM s’engage formellement à une sortie définitive du charbon à l’horizon 2030.

6.1.2 Approches ISR Best in Class/ Best in Universe

Dans le cadre de l’Investissement Socialement Responsable (ISR), l’approche **Best-in-class** est un type de **sélection ESG** consistant à privilégier/éviter les entreprises les mieux/moins bien notées d’un point de vue **extra-financier** au sein de leur secteur d’activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l’indice boursier servant de base de départ.

L’approche **Best-in-universe** est un type de **sélection ESG** consistant à privilégier/éviter les émetteurs les mieux/moins bien notés d’un point de vue **extra-financier** indépendamment de leur **secteur d’activité**, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans leur ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Au sein d’APICIL AM, les OPC ayant une gestion active (faisant peu ou pas référence à un indice) utilisent une approche *best in universe* ; les OPC ayant une gestion plus répliquative (sectorielle ou géographique) utilisent une approche *best in class*.

Ces approches visent un taux d’exclusion à minima de 20% des sociétés composant l’univers investissable des OPC.

6.1.3 L’analyse des controverses

Les sociétés faisant l’objet de controverses les plus graves sont exclues des investissements des OPC déployant la démarche ISR. Ces controverses les plus graves sont celles notées 0 sur 10 par notre prestataire de données MSCI ESG et notées 5 sur 5 par Ethifinance.

Les controverses sont suivies de façon hebdomadaire par les analystes ISR afin d’alerter les gérants en cas de fort risque de pérennité de l’entreprise.

¹ sur un périmètre spécifique

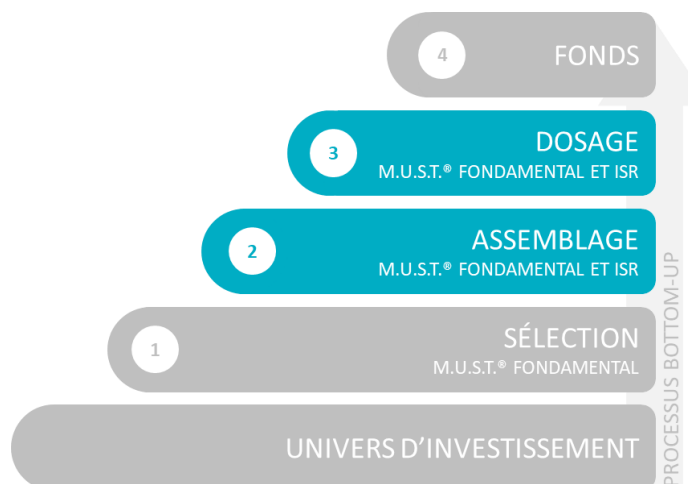
6.1.4 L'analyse des OPC externes

Apicil AM s'assure de la cohérence des pratiques des autres sociétés de gestion avec sa politique lors de ses investissements.

6.1.5 L'ISR dans les gammes d'OPC

Gamme action gestion active Roche-Brune

Depuis 2009, les fonds Roche-Brune Europe Valeurs Responsables et Roche-Brune Euro Valeurs Responsables intègrent les enjeux ESG dans leur processus d'investissement. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient en complément de l'approche M.U.S.T.[®] (méthode d'analyse financière propriétaire). Par ailleurs, l'approche extra-financière associe systématiquement risques et opportunités ESG, controverses et exclusions qui est complétée d'une lecture qualitative d'indicateurs déterminants tels que la dynamique de la notation ESG, les perspectives d'évolution des controverses ou encore les risques/opportunités émanant des principaux critères les plus matériels.



Source : APICIL AM

Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à l'approche systématique :

- Ne peuvent pas représenter plus de 10% de la poche actions
- Doivent sortir des portefeuilles si un critère de notation ESG **n'est pas rempli au-delà d'une durée définie**

Gamme action géographique

Pour les fonds ISR (Allemagne / France / Europe), sur la base de la méthodologie MSCI ESG par le risque, Apicil AM intègre une notation qui vise à ne conserver au sein de l'univers d'investissement que 80% des sociétés les mieux notés selon la notation MSCI nommée « ESG score » et correspondant à la note de synthèse « Best in class » de MSCI.

Gamme obligataire

Sur la base de la méthodologie ESG MSCI, l'approche ISR des fonds obligataires crédit vise à filtrer l'univers d'investissement à partir des exclusions définies précédemment et du niveau de controverse (niveau 0 sur échelle de 10). Cette approche systématique combinant controverses et exclusions est complétée d'une lecture qualitative à travers un Investment Case ESG en complément de l'analyse financière d'un émetteur.

Un fonds souverain green bond a été lancé en 2021. Labelisé Greenfin, un minimum de 75% du portefeuille est investi en obligations vertes (Green Bond) respectant les Green Bonds Principles. Les obligations vertes (*green bonds*) et social (social bonds) permettent la mise en œuvre d'une approche dite « d'impact », car les fonds sont orientés sur des projets identifiés, dont l'impact positif peut être quantifié. En amont de chaque investissement, une analyse de l'émission est réalisée en partenariat avec notre conseil Ethifinance de manière à s'assurer que l'obligation remplit les critères définis par les *Green Bonds Principles*. Le solde est investi en obligations sociales (*Social Bonds*).

Gamme diversifiée

En 2021, un fonds solidaire été lancé dans le cadre du déploiement d'une offre en matière d'épargne salariale. Ce fonds intègre des critères ISR et solidaires dans sa gestion. Il est labelisé FINANSOL depuis fin 2021.

Cas des mandats et fonds dédiés au groupe APICIL

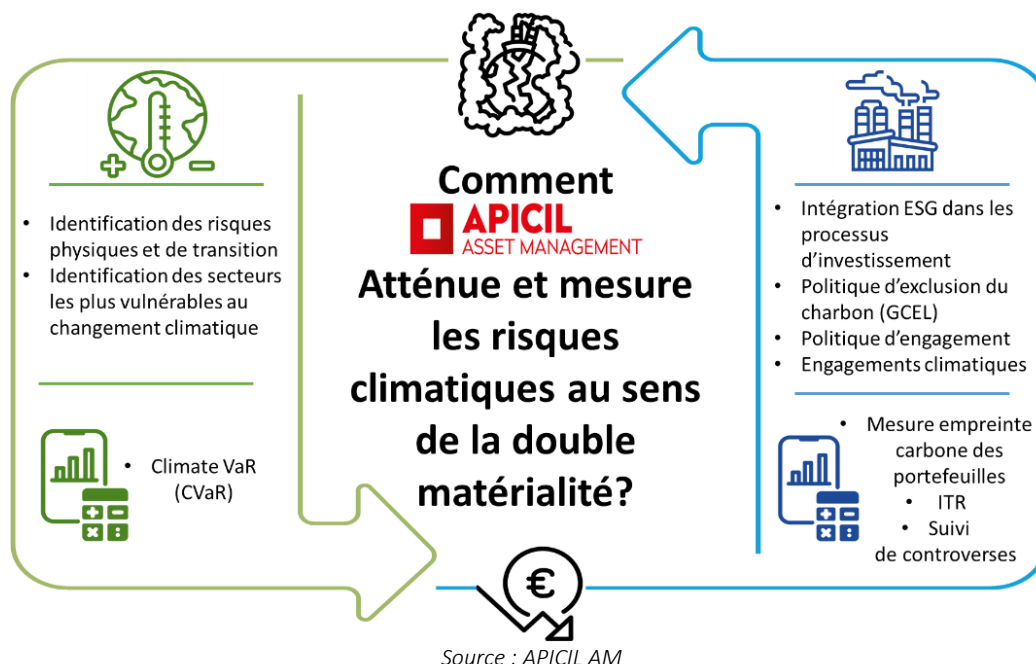
Les investissements mettent en œuvre une politique d'exclusion et d'intégration ESG dont les termes sont définis par le mandant.

6.1.6 Approche sur les titres non notés

Les fonds labelisés ISR ou dont la communication ISR est centrale (mention ISR explicite dans le produit) requièrent une couverture de notation ESG de 90% de l'actif. Cette exigence de notation constitue un pré-requis initial à l'investissement. Si le ratio devait être inférieur à 90%, APICIL AM pourra faire appel à MSCI ESG ou Ethifinance pour faire noter des émetteurs qui ne le seraient pas.

6.2 Risque de Durabilité et Mesure d'impact des investissements

La politique ISR d'Apicil AM vise à atténuer les risques ESG et identifier les opportunités d'investissement par le biais du développement durable, dont le changement climatique. L'intégration ESG dans les processus d'investissement évalue spécifiquement la capacité des entreprises à gérer leurs risques extra-financiers. En effet, l'ensemble des critères de notation produit par construction une mesure du risque auquel ces entreprises sont exposées, y compris sur le risque climatique.



L'ensemble de ces risques y compris climatiques sont appréhendés au travers plusieurs axes :

- Nos politiques d'exclusion.
- Notre politique de gestion des controverses : L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus pour les fonds qui intègrent une stratégie ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques, volontaires ou accidentelles. Pour les valeurs déjà en portefeuille, un screening hebdomadaire est réalisé par l'analyste ISR. Toute entreprise impliquée dans une controverse sévère note maximale par nos data providers est exclue systématiquement des portefeuilles.
- Les éléments extra-financiers sont intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés par l'analyste ISR et la gestion comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur la pérennité de l'émetteur.
- Notre politique d'engagement actionnarial : en tant qu'investisseur responsable, nous souhaitons avoir un impact concret sur l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises. L'influence positive est orchestrée par notre politique fondée sur nos votes et l'engagement d'un dialogue avec certains émetteurs ciblés sur des thématiques.

6.2.1 Risques climatiques

La gestion des risques climatiques occupe aujourd'hui une place centrale parmi les objectifs de long terme de la société de gestion.

En effet, les risques physiques et de transition ainsi que la détermination des opportunités font l'objet d'une analyse au niveau des OPC. APICIL AM souhaite faire évoluer sa stratégie de durabilité en intégrant en amont de la sélection des émetteurs, la prise en compte des enjeux climatiques de façon directe.

Les données climatiques sont appréhendées selon les axes suivants

- Mesure de l'intensité et empreinte carbone à l'échelle des portefeuilles et des émetteurs
- Mesure de l'impact financier de l'adaptation au réchauffement climatique sur les portefeuilles (Climate Var). Cette mesure prend en considération le risque de transition (coûts /opportunités induits par la transition énergétique) et le risque physique (dommages aux biens liés à la vulnérabilité des sociétés à des changements extrêmes (inondations, tempêtes, chaleur...))
- Mesure de la température au travers de la température des portefeuilles (ITR – implied temperature rise). Cet indicateur permet de mesurer l'alignement des sociétés/portefeuilles avec les objectifs mondiaux de température exprimés des portefeuilles en degrés Celsius.

6.2.2 Biodiversité

La société est équipée de moyens d'évaluer l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Afin de pouvoir comparer les empreintes de plusieurs émetteurs et les agréger, cette empreinte est normalisée sous forme d'intensité en km².MSA par million d'euros de capital, qui représente l'impact sur la biodiversité lié à chaque million d'euros investis.

6.2.3 Autres indicateurs

Dans le cadre la double matérialité, le règlement SFDR oblige les entreprises à identifier les décisions d'investissement et les conseils financiers susceptibles « de causer, de contribuer ou d'être directement liés à des impacts négatifs significatifs sur l'environnement et la société ». Les déclarations relatives aux incidences négatives (PAI) doivent être faites indépendamment de l'existence de considérations sur la durabilité dans la stratégie d'investissement avancée.

Apicil AM mesure l'impact négatif des investissements au travers des indicateurs ci-après. Des processus seront mis en œuvre pour un suivi régulier et des rapports sur ces indicateurs conformément l'article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité.

Les PAI énumérés ci-dessous sont calculés afin de mesurer l'impact négative de nos investissements :

Indicateurs environnementaux		Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
OBLIGATOIRES		
Corporate	1. Emissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2, 3)	10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE
	2. Empreinte Carbone	11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE
	3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille	12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques)
	4. Exposition au secteur des énergies fossiles	13. Ecarts de rémunération entre hommes et femmes
	5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	14. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)
	6. Consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh/m€ Investi)	

	7. Activités impactant négativement la biodiversité	
	8. Émissions dans l'eau	
	9. Taux de déchets dangereux	
Souverains	Intensité GHG	Pays impliqués dans des violations des droits de l'homme
OPTIONNELS		
Corporate	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Incidents de discrimination
Souverains	Part des obligations non labellisées vertes en vertu de la future loi européenne établissant une norme européenne pour les obligations vertes.	Score moyen de l'état de droit (WJP Rule of Law Index)

6.3 Politique d'engagement actionnarial

Nous entendons exercer tous les droits et les devoirs que nous confère le statut d'actionnaire, notamment en participant aux assemblées générales et en exerçant les droits de vote des sociétés dans lesquelles nos fonds ont une participation. Conformément à notre déontologie, nous exerçons ces fonctions en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif de nos porteurs de parts. La veille des convocations aux assemblées générales est assurée par nos partenaires.

Plus d'informations sont disponibles dans le document « Politique d'engagement actionnarial » accessible sur notre site internet.

7. CERTIFICATION - ADHESION AUX PRI

Le Groupe APICIL et la société de gestion APICIL AM sont signataires des PRI en 2021. En tant que signataire des PRI, nous nous engageons à respecter les principes suivants :

- Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- Nous serons des investisseurs actifs et prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

La France est le seul pays à avoir développé deux labels de Place initiés par les pouvoirs publics. Le label *Greenfin* (anciennement dénommé label TEEC) et le label « Investissement Socialement Responsable » (label ISR) ont été créés respectivement par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Ministère de l'Economie et des Finances. Tous deux offrent des garanties à l'investisseur quant à la mise en œuvre effective d'une stratégie respectant un référentiel défini par la gouvernance du label et audité par un organisme certificateur.



Les fonds suivants sont labélisés

- | | |
|---|---------------------|
| • Stratégie Obligations Durables : | Label Greenfin |
| • Stratégie Patrimoine Solidaire : | Label Finansol |
| • Roche-Brune Euro Valeurs Responsables : | Label ISR |
| • Roche-Brune Europe Valeurs Responsables : | Label ISR |
| • Roche-Brune PME Responsable : | Label ISR - Relance |

8. ECOSYSTEMES : GOUVERNANCE, PARTENAIRES, FORMATION

8.1.1 Gouvernance

Un comité ISR transverse semestriel anime le dispositif et définit les plans d’actions. Il réunit le Directeur de la Gestion, les responsables de pôles de gestion, le coordinateur ISR (Secrétaire général d’APICIL AM), le RCCI et les analystes ISR.

Il a pour objet de fixer les jalons de déploiement de la démarche ISR, d’évoquer toute analyse spécifique, de coordonner les interactions avec le Groupe et les prestataires, de faire évoluer les critères, le reporting client.

Un comité ESG mensuel animé par les analystes rend compte des évolutions de notation ou de toute actualité ESG notable.

8.1.2 Partenaires

Pour épauler notre démarche, nous nous sommes également entourés :

- D’agences de notation extra financière ESG (MSCI / Gaia Rating / Iceberg Datalab)
- De conseils spécialisés : Ethifinance notamment pour le déploiement de stratégie ou le choix de l’agence de notation)
- De conseils dans le domaine des votes et de l’engagement actionnarial (Proxinvest / ISS)

8.1.3 Formation

Les collaborateurs de la société de gestion sont formés chaque année depuis le déploiement de la politique ISR avec des thématiques ciblées aux actualités.

9. REPORTING CLIENTS

Un reporting ISR spécifique est tenu à disposition trimestriellement des clients pour les fonds présentant une démarche ISR.

Il contient :

- La note ESG globale de l'OPC et de son benchmark
- Le taux de sélectivité en cas de mise en place de filtre ISR
- La proportion et le nombre d'émetteurs couverts par l'analyse
- Des indicateurs d'impact suivis pour les OPC labellisés
- L'empreinte carbone
- Un rappel de la méthodologie
- Les meilleures et plus basses notes des émetteurs en portefeuille et les variations par période

Pour les fonds labellisés, le code de transparence AFG est également complété et mis à disposition des investisseurs sur notre site internet.

Ces rapports nous permettent de nous assurer, d'une part, d'un niveau de transparence conforme aux attentes de nos clients et d'autre part, d'une adéquation entre nos résultats et nos objectifs ESG.

Des lettres et articles ESG qui visent à informer régulièrement nos clients sur les enjeux ESG d'actualité et de leur prise en compte dans notre processus d'investissement.

10. GLOSSAIRE

ESG : Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Convention d'Ottawa : traité international de désarmement qui interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel.

Convention d'Oslo : La Convention sur les armes à sous-munitions est un traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction.

EthiFinance : agence CONSEIL

Investissement socialement responsable (ISR) : L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière.

Label ISR : destiné aux investisseurs, ce label permet d'identifier facilement les produits qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur gestion. Un fonds labellisé ISR doit répondre à de nombreuses exigences : la transparence de gestion, la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille ainsi que des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme.

GREENFIN : Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique

PRI (Principles for Responsible Investments de l'ONU) : Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Les principes pour l'investissement responsable sont au nombre de 6. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI

11. PROCESSUS DE REVUE / APPROBATION ET RESPECT DE LA POLITIQUE

11.1 Mise à jour de la politique

La direction est responsable de l'élaboration et de la formalisation de la politique ISR.

La politique est approuvée par le conseil d'administration d'APICIL AM.

La politique est révisée en tant que de besoin, et au minimum une fois par an, pour prendre en compte les éventuelles évolutions de la réglementation, des orientations stratégiques et des modifications du périmètre des activités.

11.2 Contrôle du respect de la politique

Le pilotage de l'application de la politique est effectué par le contrôle des risques.

Les dispositifs de gestion des risques et contrôle interne sont en outre évalués par le Groupe APICIL dans le cadre du contrôle périodique.